

14 mai 2007

N° 24 – 2007

Pour toute information complémentaire, appeler :

Godefroy de Colombe +33 (0)1 46 98 73 50

Directeur des Affaires Publiques

Jim Root +33 (0)1 46 98 72 32

Directeur des Relations Investisseurs

SCOR est la première société cotée française à constituer un Comité Commun des Sociétés Européennes

La Direction du Groupe SCOR et les représentants des salariés constitués en Groupe Spécial de Négociation (GSN) se félicitent de l'adoption ce jour de l'accord sur la constitution d'un Comité Commun des Sociétés Européennes (CCSE) du Groupe SCOR relatif aux modalités d'implication des salariés dans le cadre de la constitution Société Européenne (SE) des trois sociétés de tête du Groupe (SCOR, SCOR Global P&C et SCOR Global Life).

Signe de leur intégration rapide dans le Groupe SCOR, les représentants des salariés de Revios, société acquise par le groupe SCOR le 21 novembre 2006, ont pleinement participé aux négociations au sein des GSN et ont approuvé cet accord.

SCOR est ainsi la première entreprise française cotée à conclure un accord de cette nature en application de la réglementation européenne sur le statut des Sociétés Européennes.

Les principaux points de l'accord conclu avec les GSN sont les suivants :

- Le CCSE est composé de 19 membres, dont 11 pour SCOR Global Life SE, 6 pour SCOR Global P&C SE et 2 pour SCOR SE.
- Le CCSE dispose de prérogatives en matière d'information et de consultation : il est informé de la situation, des perspectives économiques et financières et des évolutions de chacune des SE. Il est consulté sur toutes mesures envisagées qui affectent considérablement les intérêts des salariés dans plusieurs pays de l'Union Européenne.
- La participation des salariés est assurée par la présence au sein du Conseil d'administration de SCOR (i) d'un salarié administrateur siégeant avec voix délibérative, élu par les salariés du Groupe dans le monde et dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale de SCOR par le Conseil d'administration pour une période de deux ans ainsi que (ii) d'un représentant européen siégeant avec voix consultative désigné par les membres du CCSE pour une période de deux ans.
- Le CCSE se réunit au moins une fois par trimestre, une réunion extraordinaire par an pouvant être demandée par les membres du CCSE ou par la Direction.
- Le CCSE dispose d'un budget annuel et ses dépenses de fonctionnement sont prises en charge par SCOR.

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Anonyme au Capital

de 1 073 176 964,97 Euros

14 mai 2007

N° 24 – 2007

Cet accord marque la volonté de SCOR de traiter de façon équitable et homogène les salariés du Groupe. L'accord montre aussi la qualité et l'efficacité du dialogue social au sein du groupe SCOR.

Le processus de négociation relative à l'implication des travailleurs au sein des futures SE s'est ouvert en juillet 2006 par la constitution de trois GSN, réunissant des représentants des salariés de chaque entité du Groupe située dans l'Union Européenne. Les GSN se sont réunis à huit reprises à compter du 6 juillet 2006 afin de s'accorder sur les modalités d'implication des salariés, à savoir leurs droits d'information, de consultation et de participation au sein des futures sociétés européennes. Suite à l'acquisition de Revios en novembre 2006, la composition des GSN a été modifiée et a intégré en janvier 2007 les représentants des entités de Revios situées dans l'Union Européenne.

Cet accord est une étape décisive dans la constitution des Sociétés Européennes du Groupe SCOR. Celle-ci peut désormais être menée à son terme rapidement.

Le régime juridique nouveau de la Société Européenne, issu d'un règlement et d'une directive européenne en date du 8 octobre 2001 et transposé en droit français par une loi du 26 juillet 2005 et par divers décrets d'application, correspond parfaitement aux besoins d'évolution des structures du Groupe. Ce statut de *Societas Europaea* permet notamment au groupe SCOR de renforcer l'identité transnationale et européenne du Groupe, de faciliter ses opérations d'acquisition en Europe, d'améliorer sa flexibilité financière et la souplesse dans l'allocation de son capital.

*
* *

Calendrier de communication 2007

Résultats du 1^{er} trimestre 2007 et Assemblée Générale Mixte

24 mai 2007

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué ont un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

SCOR1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
FranceTél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.comRCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 1 073 176 964,97 Euros

14 mai 2007

N° 24 – 2007

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro D.07-0294 décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR.

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 1 073 176 964,97 Euros